

Ecrit par Jérome Renaud le 30 juin 2022

Festival d'Avignon 2022 : les dispositifs de sécurité et le protocole sanitaire renforcés



Mercredi 29 juin, <u>Bertrand Gaume</u>, préfet de Vaucluse, et Cécile Helle, maire d'Avignon, ont présenté, avec l'ensemble des services concernés, les dispositifs de sécurité et le protocole sanitaire déployés pour assurer la sécurité des citoyens et des participants lors du <u>Festival d'Avignon</u> et du <u>Off</u>, édition 2022, qui se tiendra du 7 au 30 juillet.

« La rentrée en festival s'opère dans un contexte spécial », a commenté le préfet de Vaucluse. Afin d'assurer le bon déroulement de l'édition 2022 du <u>Festival d'Avignon</u> et du <u>Off</u>, qui se tiendra du 7 au 30 juillet dans une période encore fragilisée par la crise sanitaire, les services de l'état, la <u>ville d'Avignon</u>, les organisateurs, les forces de l'ordre, l'<u>agence régionale de santé PACA</u>, le <u>SDIS 84</u>, la délégation militaire départementale, et l'association <u>Croix Blanche</u> coordonnent et renforcent leurs dispositifs de



Ecrit par Jérome Renaud le 30 juin 2022

sécurité.

Dans ce cadre, <u>Bertrand Gaume</u>, préfet de Vaucluse, et Cécile Helle, maire d'Avignon, ont présenté, mercredi 29 juin avec l'ensemble des services concernés, les dispositifs de sécurité et le protocole sanitaire déployés pour assurer la sécurité des citoyens et des participants lors du Festival d'Avignon et du Off.

La sécurisation de l'espace public renforcé

Afin de garantir la sécurité de chacun, la police nationale et la police municipale d'Avignon déploieront un dispositif coordonné pour toute la durée du Festival. Le dispositif comprend notamment : le renfort d'unités de forces mobiles en complément des effectifs des polices nationale et municipale ; la sectorisation de l'intra-muros et la sécurisation des parties piétonnes ; des contrôles d'identité aléatoires dans l'espace public ; la mise en place de patrouilles pédestres.

Les polices nationale et municipale bénéficieront du soutien opérationnel du groupement de gendarmerie de Vaucluse, de la délégation militaire départementale, du service départemental d'incendie et secours, d'agents privés de sécurité, ainsi que des associations agréées de sécurité civile en Vaucluse.

Dans le cadre de l'opération sentinelle, la délégation militaire départementale accueillera un renfort de militaires en patrouille permanente. Un dispositif de brouillage sera également utilisé afin d'assurer le respect de l'interdiction de survol de la ville par des drones.

« Pour mieux se retrouver, il faut continuer d'être vigilant. »

Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse.

Un contrôle systématique des lieux de spectacle

En prévention, des visites techniques et des commissions de sécurité dans les lieux de spectacle ont été effectuées par les services de l'état, de la ville d'Avignon et par le SDIS. Dès le mois de mai 2022, la moitié des effectifs de préventionnistes du SDIS 84 a été mobilisée sur le contrôle des lieux de spectacle. Sur l'ensemble des sites, il est demandé aux organisateurs et aux responsables des lieux de spectacle : un contrôle systématique des espaces ouverts au public par les responsables d'accueil avant l'entrée du public ; un contrôle visuel systématique des scènes et des gradins avant l'entrée du public ; des panneaux 'Vigipirate' apposés aux entrées du public ; un contrôle visuel systématique des sacs.

Sur certains sites, dont la Cour d'honneur du Palais des papes, des agents de sécurité, d'une société privée de sécurité agréée, contrôleront les accès.

Pendant toute la durée du Festival, le SDIS renforcera son dispositif opérationnel positionné au centre de secours d'Avignon. Il sera articulé avec le dispositif prévisionnel de secours (DSP), armé par le comité départemental des secouristes français de la croix rouge, et se déploiera de 12h à 2h du matin afin de réaliser les gestes de premiers secours.

Une limitation de la circulation

Un plan de piétonnisation et un accès réglementé, limitant la circulation automobile dans l'intra-muros et



Ecrit par Jérome Renaud le 30 juin 2022

favorisant les déplacements doux, sera mis en place par la ville d'Avignon durant toute la durée du Festival. 20 agents de surveillance seront déployés par la ville pour assurer le filtrage aux sept portes d'entrée et aux neuf portes de sortie.

La circulation des véhicules à moteur sera interdite sur certaines voies : rue Molière, place des Corps Saints, rue Henri Fabre, rue Viala, rue Saint-Agricol...

Cécile Helle, maire d'Avignon, a rappelé la mise en place du dispositif Lapi, géré par le centre d'information et de régulation des aires piétonnes et du stationnement (CIRAPS) : « ce dispositif remplace le système de badge par un système de lecture de plaque, après enregistrement préalable de la plaque d'immatriculation des véhicules ».

Concernant le stationnement, 5 090 places de stationnement gratuit seront disponibles dans cinq parkings relais : parking des Italiens, de l'île Piot, de René Char, de l'Amandier et du Carrefour Courtine. Des navettes assureront la liaison jusqu'au centre-ville.

« Il vaut mieux tolérer un masque pendant deux à trois heures de spectacle que d'attraper un virus qui peut causer la mort et avoir des conséquences économiques. »

Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse.

Des centres de dépistage et de vaccination éphémères

Dans le contexte de forte reprise épidémique liée aux sous-variants d'Omicron, BA4 et BA5, le protocole sanitaire est renforcé, pendant toute la durée du festival, afin de concilier le bon déroulement des festivités avec les impératifs sanitaires.

Le dispositif sanitaire est renforcé avec l'ouverture d'un centre éphémère de dépistage, sur la place Pie au laboratoire Bioaxiome, et de vaccination, sur le site Sainte-Marthe – Arendt de l'Université d'Avignon. Ces centres de dépistage et de vaccination seront accessibles sans rendez-vous.

Egalement, 20 pharmacies, dont neuf en centre-ville, proposeront de réaliser des tests et vaccinations durant le festival.

A de nombreuses reprises, le préfet de Vaucluse, Bertrand Gaume, a rappelé que « dans le contexte de forte reprise épidémique, le port du masque est fortement recommandé dans les situations de promiscuité et de brassage de population, dans les lieux d'affluence importante même en extérieur et dans tous les lieux clos, les théâtres y compris ».

Evidemment, le protocole établi n'est pas définitif et peut évoluer selon la situation sanitaire. En lien avec l'agence régionale de santé et si la situation sanitaire l'exigeait, le préfet de Vaucluse est en mesure de prendre des mesures spécifiques destinées à protéger la population.

L'ensemble des éléments d'information sur les dispositifs de sécurité, la circulation mise en place et le protocole sanitaire sont en ligne sur les sites internet de la <u>préfecture de Vaucluse</u> et de la <u>ville d'Avignon</u>.